

Direction

de l'administration pénitentiaire

Coulaines, le 11 février 2025

NOTE
A L'ATTENTION DES FAMILLES

Destinataires : Agents parloir famille – local familles - GEPSA

Réf : 2025/001/DC/ML

Objet : Saisies d'objets prohibés dans les sacs de linge entrant.

Suite aux incidents survenus dans le cadre du contrôle des sacs de linge entrant lors des parloirs, nous vous informons que toute infraction aux consignes ou au règlement pourra dorénavant entraîner le refus du sac de linge complet. Par exemple : inventaire ne correspondant pas au contenu, présence de cagoule, flacon de parfum...)

Le chef d'établissement

Delphine CLOAREC

